

1

(N° 284.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MAI 1838.

Proposition de M. DOLEZ concernant les fonds provinciaux et communaux détenus par la banque.

Leopold,

Roi des Belges, etc.

Nous avons, de commun accord, etc.

Le gouvernement est autorisé à prélever sur l'encaisse de l'ancien caissier de l'État, les sommes nécessaires pour le remboursement des capitaux compris dans cet encaisse, et appartenant à des provinces, des communes et des particuliers.

Mandons, etc.

H. DOLEZ.